

Les encombrants

Les [collectes des encombrants](#) ont lieu les lundis des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre. **Depuis 2017, le ramassage est sectorisé par le Sigidurs**. Sur ces mois de collecte, chaque secteur s'est vu attribué un lundi.



Lors du passage des encombrants dans votre secteur, pensez à les sortir sur le trottoir, la veille au soir à partir de 19h, tout en laissant un passage pour les piétons.

À noter :

- Les petits objets de moins de 80 cm et non toxiques ne sont pas des encombrants. Ils sont à jeter dans la poubelle d'ordures ménagères.
- Ne sont pas acceptés : les gros appareils électroménagers, déchets verts et gravats, pneus usagés, pièces de véhicules, bouteilles de gaz, véhicule à moteur, pots de peinture

Après le ramassage des encombrants, merci de balayer votre trottoir, pour maintenir ensemble la propreté de la ville.

Toute l'année, vous pouvez également déposer les encombrants dans la [déchetterie](#) de Mitry-Mory

Vous avez raté les encombrants ? L'opération [jedonnemonelectroménager.fr](#) est une alternative gratuite aux encombrants, dépôts sauvages et dépôt en déchèterie. Pour cela, il vous suffit de prendre rendez-vous sur le site internet ci-dessus.

Équipements électriques et électroniques

Lors de l'achat d'un équipement électronique (lave-linge...), le vendeur doit reprendre gratuitement l'appareil usagé (obligation dite du 1 pour 1). Cependant, cette reprise n'est pas réalisable dans certaines situations : la suppression d'un appareil sans son remplacement, la non-reprise par le distributeur (Internet) et le petit électroménager (grille pain...) souvent jetés.

<http://www.youtube.com/watch/iihNkYwFdq0>

Documents

[Calendrier de collecte des déchets 2024](#)

Liens utiles

[Sigidurs](#)